



Le président

Basse-Terre, le jeudi 5 mai 2022

N. Réf : PCR/AC/DGS/JLB – 22/

Monsieur le préfet,

L'inflation qui touche actuellement les économies à travers le monde n'épargne malheureusement pas celle de notre région, avec un impact plus important que dans l'hexagone au regard du taux très élevé de Guadeloupéens vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Cette situation qui met en grande difficulté, voire dans le désarroi de nombreuses familles de notre archipel, invite les pouvoirs publics à chercher des solutions visant à amortir les effets de cette inflation galopante.

Eu égard à l'augmentation des prix affectant tous les produits y compris ceux qui sont de première nécessité, il m'apparaît opportun de vous demander de réunir dans les meilleurs délais l'observatoire des prix, des marges et des revenus.

Cet observatoire prévu par la loi de n°2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer constitue l'outil idoine permettant de s'assurer, à travers le bouclier qualité prix, d'une évolution maîtrisée de la fluctuation des prix dans le contexte actuel.

Dans l'attente de votre réponse à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le président du conseil régional

Ary CHALUS

Monsieur Alexandre ROCHATTE
Préfet de la Région Guadeloupe

Palais d'Orléans -Rue Lardenoy
97100 Basse-Terre

HÔTEL DE RÉGION

AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX
TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19 - WWW.CR-GUADELOUPE.FR/

